



ENSEMBLE SCOLAIRE STELLA MARIS

Ecole Stella Maris : 40-42 promenade de la Barre – 64600 ANGLET

secretariat@stellamarisanglet.fr ☎ 05.59.63.88.96

COURRIER A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER

Objet :

Rentrée scolaire 2021-2022

Ecole Maternelle et Élémentaire

ÉTABLISSEMENT FERME

du Vendredi 9 juillet au soir

au Mercredi 18 Août au matin

Chers Parents,

Votre enfant est inscrit à l'école ; aussi nous vous donnons quelques informations au sujet de cette nouvelle rentrée scolaire. Elle se fera le

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021

■ à 9h30 : élèves de CE2, CM1, CM2

■ à 10h00 : élèves de CP, CE1 et les Maternelles

Fin de la matinée de classe à 11h45 – Reprise de 13h30 à 16h30 – Cantine ouverte dès le premier jour

1- **LE MATIN DE LA RENTREE** : les élèves de grande section bilingue et de CM2 seront accueillis en classe de Basque

INFORMATION SPECIALE « PETITES SECTIONS »

Afin de leur assurer un **MEILLEUR ACCUEIL**, nous aménageons une **RENTREE ECHELONNEE** pour les élèves de **PETITE SECTION**.

Voici l'organisation proposée pour la première semaine aux familles qui en ont la possibilité.

- **Jeudi 2 sept.** : 10h-11h45/13h30-16h30 (les enfants dont le NOM commence par les lettres de **A à F**)
- **Ven.3 sept.** : 8h45-11h45/13h30-16h30 (les enfants dont le NOM commence par les lettres de **G à Z**)
- **Lundi 6 sept.** : arrivée de tous les élèves aux horaires habituels de classe, soit 8h45

Horaires de classe : 8h45-11h45 et 13h30-16h30

2- **ENTREE et SORTIE** des élèves : elles s'effectuent **UNIQUEMENT PAR LE PORTAIL VERT** situé au niveau du parking face aux bâtiments de l'école.

Le matin le portail est ouvert sous la surveillance d'un adulte de 8h30 à 8h45, de 11h45 à 12h / L'après-midi de 13h15 à 13h30, de 16h30 à 16h45. En dehors de ces horaires le portail est fermé.

L'INTERPHONE SITUE SUR LE PARKING EST UNIQUEMENT EN SERVICE SUR LE TEMPS DE LA GARDERIE DU MATIN (7h45-8h30) et de la garderie du soir (16h50-18h30).

CHAQUE JOUR LE PORTAIL EST FERMÉ à 8h45 et 13h30

A partir de 9h00 et 13h45, les élèves retardataires ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école, sauf dans les cas d'un rendez-vous en consultation « spécialisée ».

Parents de maternelle : lors de la sortie, à 16h30, les parents des élèves de maternelle pénètrent dans la cour par le portillon vert situé près du bâtiment administratif et ressortent (du côté opposé) accompagnés de leurs enfants en direction du grand parking, afin de fluidifier « la circulation ».

Nous rappelons aux parents des élèves de l'école élémentaire (du CP au CM2) qu'ils ne doivent pas pénétrer dans la cour excepté lors des rendez-vous avec l'enseignant et en cas de protocole exceptionnel mis en place.

A 16h50, à la sonnerie de l'étude du soir, tous les parents encore présents doivent quitter l'école avec leurs enfants, l'établissement se dégageant alors de toute responsabilité à leur égard, y compris s'ils évoluent dans l'aire engazonnée devant le restaurant scolaire. Les élèves quittant seuls l'établissement doivent présenter une autorisation de sortie à leur enseignant(e) et au personnel de surveillance.

3- ACCUEIL DES ELEVES : la garderie fonctionne de 7h45 à 8h30 et de 16h50 à 18h30. Les enfants arrivant avant 8h30 doivent systématiquement s'y rendre. Les élèves des classes élémentaires (CP à CM2), restant à l'école jusqu'à 18h00 sont systématiquement inscrits à l'étude. **L'étude du soir débutera le Lundi 6 septembre.** Les premiers jours, les élèves du primaire iront à la garderie.

La garderie sera ouverte dès le jeudi 2 septembre à 16h50.

Vous bénéficiez d'un parking que vous êtes priés d'utiliser avec civisme, en respectant les marquages au sol ainsi que les places réservées aux personnes à mobilité réduite.

4- ABSENCES : En cas d'absence de l'élève pour convenance personnelle, les enseignants ne sont pas tenus de communiquer de travail à l'avance.

5- FOURNITURES SCOLAIRES :

**L'AGENDA ET/OU LE CARNET DE LIAISON SONT FOURNIS
PAR L'ECOLE A TOUS LES ELEVES**

- **de la petite section à la grande section** : les fournitures sont achetées par l'établissement pour l'ensemble des élèves de maternelle. Le montant sera intégré sur votre facture annuelle.
- **du CP au CM2** : Pour les familles ayant commandé les fournitures par le biais de l'A.P.E.L., nous vous rappelons que vous devez les récupérer directement au magasin DULONG (près d'Intersport) à partir du 18 août.

Pour les familles non concernées, les listes de fournitures sont disponibles sur notre site internet :

<https://stellamarisanglet.fr>

Toutes les fournitures sont à apporter le premier jour de classe.

6- CORRESPONDANCE : Chaque élève possède un carnet de liaison fourni par l'école. Toutes les informations doivent être signées régulièrement.

Par ailleurs, nous favorisons la communication par courriel et par l'intermédiaire de notre site internet.

7- TABLIER AU LOGO DE L'ECOLE : son port **est obligatoire**. Il n'est pas fourni par l'établissement ; il doit être acheté par la famille sur le site : www.letablierbobine.fr, code stella-maris

8- VETEMENTS : tous les effets et « doudous » pour les petites sections doivent être marqués au nom de l'enfant. Pour les maternelles, nous recommandons le port de vêtements commodes et facilitant l'accès à l'autonomie (éviter les salopettes, chaussures à lacets).

A chaque période de vacances, les vêtements non identifiés et non réclamés sont remis à une œuvre de bienfaisance.

9- ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS CORPORELS : attestation à remettre à l'enseignant(e), **pour la rentrée**. L'établissement propose une assurance (Mutuelle St Christophe) au tarif de 11,50 € pour l'année. Souscription auprès de l'établissement à la rentrée.

Renseignements sur l'espace www.saint-christophe-assurances.fr

10- GOÛTER : Il est à prévoir uniquement pour les enfants qui restent à l'école après 16h30. Nous vous invitons à veiller à sa composition (fruits, compote, pain ou gâteaux maison sont à privilégier). Le goûter sera mis dans une boîte ou un sac en tissu au nom de l'enfant, toutefois nous vous encourageons à préparer des goûters zéro déchet.

En maternelle, les enseignantes ne distribuent pas les invitations aux goûters d'anniversaire organisés par les familles à l'extérieur de l'école.

11- REPAS / FRAIS DE SCOLARITE : se reporter à la feuille des tarifs 2021/2022

12- ANIMAUX DOMESTIQUES : pour des raisons d'hygiène, nos amis les animaux ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école.

13- **TABAC** : conformément à la loi, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.

14- **PHOTOS DE CLASSE** : jeudi 9 ou vendredi 10 septembre (selon planning non établi à ce jour)

15- **SUIVRE LE CATECHISME A LA PAROISSE SAINTE-MARIE... à partir du CE2**

Vous trouverez tous les renseignements sur le site de la paroisse <http://www.eglise-catholique-anglet.fr>

Les coordonnées de la Paroisse : anglet.stemarie@orange.fr / 31 Av. de la Chambre d'Amour 64600 ANGLET

16- **ACTIVITES PERI-EDUCATIVES** : le forum de présentation aura lieu Mardi 21 septembre de 17h à 18h au réfectoire de l'école.

Le SECRETARIAT est OUVERT : de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
Fermé mercredi après-midi et samedi toute la journée

■ **CALENDRIER SCOLAIRE à conserver** : ZONE A

à conserver	RENTREE SCOLAIRE	Jeudi 2 septembre 2021
	TOUSSAINT	Du ven. 22 oct. au soir au lun. 8 nov. au matin 2021
	NOËL	Du vendredi 17 déc. au soir au lundi 3 janvier au matin 2022
	HIVER	Du vendredi 11 fév. au soir au lundi 28 fév. au matin 2021
	PRINTEMPS	Du vendredi 15 avril au soir au lun. 2 mai au matin 2022
	ASCENSION	Du mardi 24 mai au soir au lundi 30 mai au matin 2022
	PENTECÔTE	Pas classe le lundi 6 juin 2022
	Début des vacances d'été	Jeudi 7 juillet 2022



FOURNITURES complémentaires *à fournir par la famille*

TOUTES LES AFFAIRES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE MARQUEES AU NOM DE L'ENFANT

<p><u>PETITES SECTIONS</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">□ 1 boîte de lingettes,□ 1 coussin,□ 1 petite couverture pour la sieste (taille du lit : 120x50)□ 1 gourde <p><u>1 change complet : sous vêtement, pantalon, t-shirt, pull et chaussettes, le tout étiqueté et dans une poche à l'intérieur du cartable</u></p>	<p><u>GRANDE SECTION</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">□ 1 trousse vide (2 pour les bilingues)□ 1 gourde□ 1 boîte de 100 mouchoirs en papier,
<p><u>CP</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">□ 2 trousse vides,□ 1 pochette congélation <u>zippée</u> grand format□ 1 boîte de 100 mouchoirs	<p><u>CLASSE de CE1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">□ 1 pochette congélation <u>zippée</u> grand format□ 1 trousse pour les stylos□ 1 boîte de 100 mouchoirs

Le correcteur blanc **EST INTERDIT** à l'école

Veuillez croire, Chers Parents, en notre entier dévouement.

Madame Carole BRINCOURT, Chef d'Etablissement